

LPM : le Sénat obtient une amélioration de la trajectoire

23.6.2026 - Xavier Theurillat | Sénat

À l'occasion de la commission mixte paritaire (CMP) réunissant députés et Sénateurs sur le projet de loi d'actualisation de la loi de programmation militaire, le Sénat a obtenu une amélioration de la trajectoire budgétaire pour l'année 2028. 1,2 milliard d'euros de crédits seront anticipés en 2028. Cette augmentation de l'annuité 2028 se faisant à enveloppe constante, les annuités 2029 et 2030 seront réduites à due concurrence.

"Naturellement, je regrette que cette amélioration se fasse à enveloppe constante, car elle reporte le problème à plus tard. Notre commission avait plaidé pour accélérer l'effort, parce que la menace est là et que le temps presse. Force est de constater qu'il n'y a pas, aujourd'hui, une majorité de parlementaires français pour tirer les conséquences du contexte stratégique dans lequel nous vivons désormais. Espérons que les événements ne nous le fassent pas payer très cher" a déclaré Cédric Perrin, Président de la commission du Sénat et rapporteur du texte pour le Sénat.

Sur la proposition du Sénateur Dominique de Legge, la CMP a également amélioré plusieurs dispositions tendant à préserver cette trajectoire des à-coups des gels budgétaires, des éventuels surcoûts liés aux opérations extérieures et du coût du remplacement des équipements et matériels perdus dans le cadre d'une mission opérationnelle.

Les conclusions de la CMP seront examinées par le Sénat le 30 juin et par l'Assemblée nationale le 1er juillet.

<https://www.senat.fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/presse/23-06-2026/lpm-le-senat-obtient-une-amélioration-de-la-trajectoire.html>